
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TANLAY s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Foyer Rural de Tanlay, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Éric DELPRAT, Maire.

Date de la convocation : 15/11/2022

Date d'affichage le : 15/11/2022

Étaient présents : Mme BOIVIN Sandrine, M. DELPRAT Éric, M. DUMINY David, M. GUILLEMIN Éric, Mme LEMOYNE Chantal, M. MANGIN David, Mme MIGNON Isabelle, Mme POLIDORE Eliane, M. ROY Yohan, Mme TROISSIN Déborah, Mme YVOIS Caroline.

Absents excusés : Mme GALLET Dominique donne pouvoir à Mme TROISSIN Déborah.

Un scrutin a eu lieu, Madame YVOIS Caroline a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour :

- ✚ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 septembre 2022.
- ✚ Décision modificative n°4 – Participation financière MAD du personnel budget eau.
- ✚ Affouages - Vote des garants de coupes.
- ✚ Schéma directeur d'assainissement Entrepise retenue / Demande de subvention AESN.
- ✚ Enquête publique parc éolien Vireaux-Sambourg.
- ✚ Convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme – CCLTB.
- ✚ Etat d'assiette des coupes – ONF.
- ✚ Tarifs stationnement des bateaux au port de Tanlay.
- ✚ Travaux de type électrification rurale du réseau électrique – Participation financière de la commune de Tanlay.
- ✚ Contrat de travail M. Jimmy MAGNIEN
- ✚ Questions diverses.

Délibération 2022-040

Objet : Garants de coupes

Le Maire rappelle les membres de la commission bois et forêts désignés lors du Conseil Municipal du 09 juin 2022 sur la délibération n°2020-022 :

- | | |
|--------------------------------|------------------------------|
| - Monsieur DUMINY David, | - Monsieur PARIS Thomas, |
| - Madame CHAPPUIT Marie-Paule, | - Monsieur BRULE Christophe, |
| - Monsieur GUILLEMIN Eric, | - Monsieur GARNIER Jacky, |

Sur proposition du Maire et en accord avec les personnes concernées :

Monsieur GARNIER Jacky sera désormais remplacé par Monsieur AUBERT Aurélien au sein de la commission bois et forêts et porte la responsabilité de garant de coupes.

Madame CHAPPUIT Marie-Paule sera désormais remplacée par Monsieur COURCELLES Michel au sein de la commission bois et forêts et porte la responsabilité de garant de coupes.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Délibération 2022-041

Objet : Décisions modificative n°4 – Budget Eau et Assainissement

Monsieur le Maire explique à l'assemblée municipale que le montant de la participation financière de mise à disposition du personnel pour les travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement prévu au budget eau assainissement de la commune n'est pas suffisant pour procéder au versement de cette participation sur le budget communal, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

DECIDE des modifications budgétaires suivantes :

- En dépense de fonctionnement :
Article 61523 : - 2 107.24 € chapitre 61
- En dépense de fonctionnement :
Article 621 : + 2 107.24 € chapitre 62

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Délibération 2022-042

OBJET : Schéma directeur d'assainissement – Entreprise retenue – Demande de subvention AESN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale les travaux du schéma directeur d'assainissement.

Suite à la parution de l'appel d'offres, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 octobre 2022 puis le 25 octobre 2022 afin de déterminer l'entreprise retenue.

Le Maire soumet à l'assemblée le rapport d'analyse des offres et les conclusions de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

PREND ACTE de la décision de la commission d'appel d'offres qui a retenu l'entreprise suivante :

Entreprise retenue	Montant HT	Montant TTC
ALTEREO G2C INGENIERIE	64 635.00 €	77 562.00 €

AUTORISE le Maire à signer les actes d'engagement avec l'entreprise retenue et toute autre pièce nécessaire.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Organisme	Montant de la contribution attendue (en €)	%
Fonds propres : Commune de Tanlay	12 927.00 € HT	20
Agence : AESN	51 708.00 € HT	80
TOTAL	64 635.00 € HT	100

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Délibération 2022-043

OBJET : Enquête publique complémentaire parc éolien Vireaux-Sambourg

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le préfet de l'Yonne a pris un arrêté portant ouverture d'une enquête publique complémentaire visant à régulariser l'arrêté du 10 janvier 2018 portant autorisation unique d'exploiter des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur les communes de Vireaux et Sambourg, présentée par la SAS Société d'Exploitation du Parc Eolien (SEPE) de Vireaux et invite les membres de l'assemblée à émettre un avis sur le projet suivant :

- Un parc éolien constitué de 8 machines de puissance unitaire de 2.5MW à 3.456 MW,
- 3 postes électriques,
- les réseaux électriques souterrains,
- les aménagements d'accès.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

EMET un avis défavorable au projet de la SAS SEPE de Vireaux concernant l'implantation d'un parc éolien sur les communes de Vireaux et Sambourg.

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
0	10	2

Délibération 2022-044

OBJET : Convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme - CCLTB

Monsieur le Maire informe que pour la continuité du service mutualisé « ADS » : application du droit des sols, il est nécessaire de délibérer afin d'adopter la convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme avec la CCLTB.

Le Maire rappelle que le service mutualisé ADS consiste en la mise à disposition d'un service instructeur afin de procéder à l'instruction des actes relatifs à l'affectation du droit des sols :

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'aménager
- Déclaration préalable
- Certificat d'urbanisme opérationnel
- Certificat d'urbanisme d'information
- Contrôle de la conformité des travaux (Appui juridique et technique)

Cette convention est établie pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023

Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme avec la CCLTB ;

AUTORISE le Maire à signer toute pièce nécessaire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Délibération 2022-045

OBJET : Etat d'assiette et destination des coupe de bois

Vu le Code Forestier, en particulier les articles L212-2, L214-5 à 8, L214-10, L214-11 et L243-1 ;

Vu la Charte de la Forêt Communale, en particulier les articles 14 à 23 ;

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale ;

Considérant la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF le 09 novembre 2022 pour l'exercice 2023 ;

A été présentée en réunion du conseil municipal, la proposition d'état d'assiette des coupes faite par l'ONF ci-dessous :

Tableau 1 : Coupes proposées à l'état d'assiette 2023

Parcelle	Surface à désigner (ha)	Type de coupe	Destination des produits BO/BI/BE	Année prévue à l'aménagement	Justifications
45	6.12	Sanitaire	B0 (Bois d'œuvre)	2023	Dépérissement du hêtre

- Cette coupe consistera à ôter les hêtres de la parcelle qui suite aux fortes chaleurs vont et se sont dégradés.
- Il restera sur cette même parcelle les chênes.
- La coupe permettra de faire venir la lumière pour les semis présents et vise à sécuriser le secteur de la chute de branches mortes et d'arbres.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- 1) **DECIDE ET ARRÊTE l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2023 selon les modalités du tableau 1**
- 2) **DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la bonne exécution des opérations.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Délibération 2022-046

OBJET : Tarifs de stationnement des bateaux au port de Tanlay.

Le Maire propose à l'assemblée municipale de réviser les tarifs de stationnement des bateaux au port de Tanlay.

- Pour la période hivernale du 1^{er} novembre au 30 avril, les tarifs seront les suivants :
La tarification de l'électricité en cette période s'effectuera au réel avec un relevé de compteur à l'arrivée et au départ des bateaux.

	Péniches	Bateaux de plaisances
Forfait : Stationnement + Eau	80.00 € / mois	40.00 € / mois
Forfait : Stationnement	60.00 € / mois	30.00 € / mois

- Pour la période estivale du 1^{er} mai au 31 octobre, les tarifs seront les suivants :

	Péniches	Bateaux de plaisances
Forfait : Stationnement + Eau + Electricité	30.00 € / nuit	15.00 € / nuit
Forfait : Stationnement	16.00€ / nuit	8.00 € / nuit

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Délibération 2022-047

OBJET : Travaux de type électrification rurale du réseau électrique – Participation financière de la commune de Tanlay.

Le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'extension des réseaux basse tension n° 22S8027ER .

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de Electrification Rurale des réseaux : 22S8027ER TANLAY,

Après avoir délibéré,

REFUSE les travaux proposés par le SDEY et leur financement selon les termes de la convention financière 22S8027ER.

NE S'ENGAGE PAS, pour les travaux de plus de 15 000 € TTC, à participer au financement desdits travaux, à verser une avance sur sa participation financière égale à 50% de celle-ci et à régler le solde tel qu'il ressortira du décompte général et définitif de l'entreprise ayant effectué les travaux sur présentation par le SDEY du titre de paiement correspondant,

N'AUTORISE PAS le Maire à signer tout document afférent à cette opération, en particulier la convention financière.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
4	5	3

Délibération 2022-048

OBJET : Contrat de travail M. Jimmy MAGNIEN

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Municipale que le contrat de travail de M. MAGNIEN Jimmy (adjoint technique : entretien des espaces verts, bâtiments communaux, voirie, réseau eau et assainissement, etc.) prend fin le 30 novembre 2022.

Le Maire propose de renouveler le contrat de travail de M. MAGNIEN Jimmy afin de permettre la continuité du service, pour la période du 1^{er} décembre 2022 au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

ACCEPTE la conclusion d'un contrat de travail d'une durée d'un mois à compter du 1^{er} décembre 2022, afin de renouveler le contrat de travail de M. MAGNIEN Jimmy,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail avec M. MAGNIEN Jimmy et toute autre pièce nécessaire,

DIT que M. MAGNIEN Jimmy sera rémunérée sur la base du 11^{ème} échelon de l'échelle C1, indice brut 432, indice majoré 382, à temps complet, soit 35 heures hebdomadaires.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal envisage de réunir les 3 villages à l'occasion du repas des aînés 2023, les modalités et la date de ce repas seront fixés ultérieurement.
- Monsieur le Maire rappelle les dates concernant les vœux du Maire des 3 communes :
 - SAINTE VINNEMER : Dimanche 8 janvier 2023 à 11h00
 - TANLAY : Samedi 14 janvier 2023 à 18h00
 - COMMISSSEY : Dimanche 15 janvier 2023 à 11h00
- Le Maire informe les Conseillers Municipaux d'un don à la commune d'un buste de Marguerite de Tanlay.
- Le 1^{er} adjoint informe le Conseil Municipal qu'une partie de la commune de Commissey a été retenue par le Syndicat Départemental d'Energies de L'Yonne pour les travaux d'enfouissement des lignes.

- Le 1^{er} adjoint annonce le début de l'étude énergétique réalisée par le Syndicat Départemental d'Energies de L'Yonne du bâtiment de la Mairie de Tanlay pour début décembre 2022.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'aménagement prévu devant la place du Château de Tanlay à la suite de la réunion avec le maître d'œuvre désigné pour ces travaux.

Récapitulatif des délibérations visées par la sous-préfecture :

Délibération 2022-040 : Garants de coupes

Visée en sous-préfecture le 02.12.2022

Délibération 2022-041 : Décisions modificative n°4 – Budget Eau et Assainissement

Visée en sous-préfecture le 02.12.2022

Délibération 2022-042 : Schéma directeur d'assainissement – Entreprise retenue – Demande de subvention AESN

Visée en sous-préfecture le 02.12.2022

Délibération 2022-043 : Enquête publique complémentaire parc éolien Vireaux-Sambourg

Visée en sous-préfecture le 02.12.2022

Délibération 2022-044 : Convention de mise à disposition d'un service commun pour l'instruction des actes d'urbanisme – CCLTB

Visée en sous-préfecture le 02.12.2022

Délibération 2022-045 : Etat d'assiette et destination des coupe de bois

Visée en sous-préfecture le 02.12.2022

Délibération 2022-046 : Tarifs de stationnement des bateaux au port de Tanlay.

Visée en sous-préfecture le 02.12.2022

Délibération 2022-047 : Travaux de type électrification rurale du réseau électrique – Participation financière de la commune de Tanlay.

Visée en sous-préfecture le 02.12.2022

Délibération 2022-048 : Contrat de travail M. Jimmy MAGNIEN

Visée en sous-préfecture le 02.12.2022

